



Bonnée





Le mot du Maire	1
Notre mairie incendiée	
Pompiers	2
Les finances	3
Travaux	4
Etat civil	
Nouveau commerçant	5
Palmarès maisons fleuries	6
Annonceurs	6
Informations utiles	8
L'eau	9
Annonceurs	10
Règlement apiculture	
Monoxyde de carbone	11
Parcours citoyen	
Service National universel	12
Comice agricole	
Ecole	13
APE	
Commémoration du 11-Novembre	14
Les associations	15
Histoire de la paroisse	18
Communauté de Communes	III couverture
Calendrier des fêtes	IV couverture



Chers amis,

L'année 2018 vient de s'écouler et 2019 nous ouvre ses portes. Le conseil municipal et moi-même vous présentons, à vous, à vos familles et à tous ceux qui vous sont chers, tous nos vœux de santé, de bonheur et de prospérité pour 2019.

Nous avons, durant cet exercice, continué d'assumer nos engagements pris vis à vis des Bonnéennes et des Bonnéens lors de notre campagne électorale.

Cette année, la sécurité était encore une fois notre priorité, l'aménagement de la rue du Clos du Mont et la mise aux normes d'accessibilité de l'école ont été nos chantiers les plus importants, pour un montant de 165 000€, sans avoir recours à des emprunts qui auraient eu pour effet de sur-endetter notre commune.

Soucieux de maintenir notre équilibre budgétaire, malgré une conjoncture difficile, nous avons, cette année, réussi à obtenir 80% de subventions réparties entre l'état, le département et les fonds de concours de la communauté de communes, le reste à charge pour la commune est donc de 20% soit 33 000 € pris sur nos excédents capitalisés. Je vous invite à vous reporter à la présentation dans les pages suivantes afin de visualiser le niveau de participation de nos partenaires dans la répartition des charges.

Il me semble également important de rappeler, qu'à ce jour, nous n'avons procédé à aucune augmentation des taxes communales comme nous nous y étions engagés en début de mandat et nous maintiendrons cet engagement jusqu'à l'échéance de notre mandature.

Nos projets pour 2019, présentés dans les pages suivantes, sont encore une fois ambitieux avec toujours comme objectif une parfaite maîtrise de nos dépenses d'investissements tout en sollicitant encore une fois nos collectivités partenaires.

Il me semble encore indispensable de vous sensibiliser sur la gestion de l'eau qui, suite à une réunion du 16 novembre 2018 à la Communauté de Communes, nous laisse présager des moments compliqués en ce qui concerne le renouvellement des réseaux, le traitement de l'eau et la gestion des forages actifs ou abandonnés. Il est donc important de faire preuve de vigilance sur la gestion de l'eau, qui est indispensable à notre confort de tous les jours, si nous ne voulons pas subir des augmentations importantes sur le prix du mètre cube, nous aurons l'occasion de faire un point prochainement.

La gestion de l'eau sur notre commune est en régie, c'est-à-dire que nous gérons directement nos dépenses et nos recettes et faisons en sorte de maintenir ce budget annexe en équilibre.

La gestion de l'eau fait aussi partie des éléments qui me confortent dans ma prise de position de m'opposer à la création d'une commune nouvelle qui apporte peu d'avantage par rapport à l'impact d'autonomie et financier que devra subir la plus petite commune de cette nouvelle structure.

Bonne lecture du bulletin 2019 et encore une fois une très bonne année à toutes et à tous.

Michel Auger

Notre mairie incendiée

Dans la nuit du 19 au 20 décembre, un incendie s'est déclaré devant la porte de notre mairie. Des pneus ont été entassés et enflammés vers 1h30 du matin devant la porte du bâtiment. Les flammes ont gagné le hall d'entrée et les poutres porteuses du bâtiment. L'intervention rapide des pompiers a évité une propagation de l'incendie à l'ensemble du bâtiment. L'informatique et la téléphonie sont hors d'usage. Aucun document officiel n'a été détruit.

La fumée des pneus a encrassé tout ce qui se trouvait à l'intérieur et à l'extérieur des placards de rangement. L'ensemble des dossiers ont été noircis par la propagation de la fumée. Le foyer communal a été réquisitionné afin de pouvoir rouvrir le plus rapidement possible au public pour la période de transition en attendant la remise en état des locaux.

Le personnel de la commune accompagné d'élus ont travaillé dans des conditions particulièrement difficiles afin de remettre en état l'ensemble des dossiers souillés.

Le conseil municipal de Bonnée tient à saluer et à remercier pour leur courage, toutes les personnes qui ont participé à la réorganisation des services.

Nous avons rendez-vous le 17 janvier 2019 avec l'expert et notre assureur Groupama pour l'évaluation des dommages.

Une enquête est en cours afin d'identifier les auteurs de cet acte criminel.

De ce fait, toutes les manifestations qui devaient avoir lieu à la salle des fêtes ont été dirigées vers les communes voisines, que nous tenons à remercier. La fête de Saint-Antoine a été annulée compte tenu des difficultés à organiser la manifestation à l'extérieur de la commune.

L'absence de location de la salle sera malheureusement un manque à gagner pour la commune.

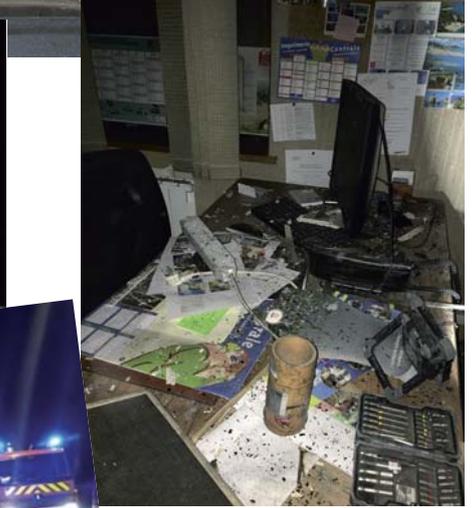
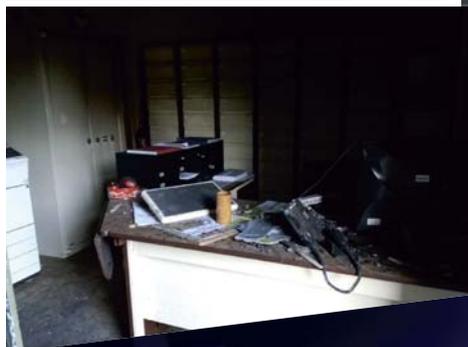
Les horaires d'ouverture de la mairie au public restent les mêmes.

Les vœux du maire seront présentés à la salle polyvalente des Bordes, route de Lorris le 18 janvier à 19h.

Nous tenons à remercier de leur présence à nos côtés en cette journée du 20 décembre : Monsieur le Préfet de région, Monsieur le Conseiller départemental Jean-Luc Riglet, Madame Nicole Lepeltier Présidente de la communauté de commune du Val de Sully ainsi que les collègues Maires de notre territoire pour leurs messages de soutien et d'aide logistique.

Le conseil municipal de votre commune tient à vous assurer de son engagement pour que cet agression n'entame en rien sa détermination à vous servir et à répondre à vos attentes.

Vous serez tenu informé de l'évolution du dossier.



Pompiers



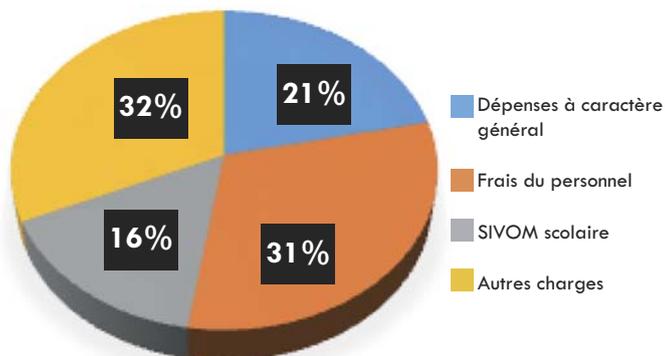
Les pompiers de notre secteur recherchent du personnel pour renforcer leurs effectifs. Si vous avez entre 16 et 55 ans et que vous voulez vous investir dans le milieu du volontariat pour porter secours et assistance aux personnes et aux biens, rejoignez les équipes des centres de secours de Saint-Benoît et des Bordes. Pour tous renseignements ou candidature, adressez-vous à la mairie de Bonnée.



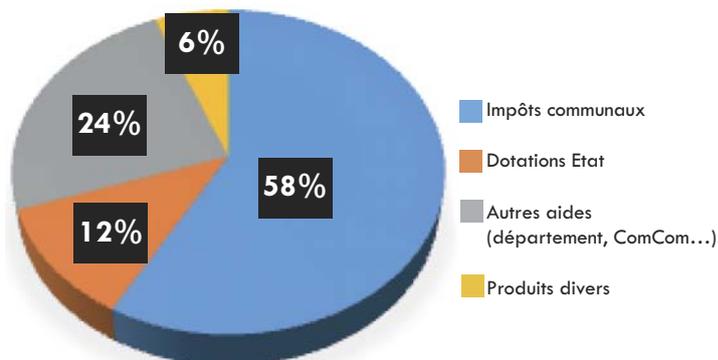


Budget Commune 2018

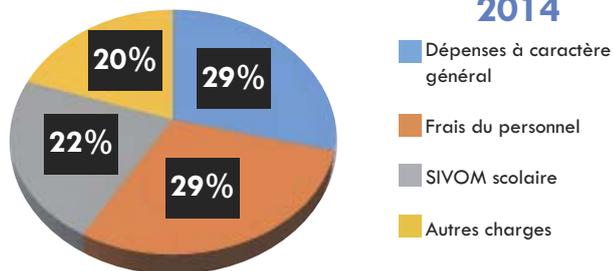
Dépenses



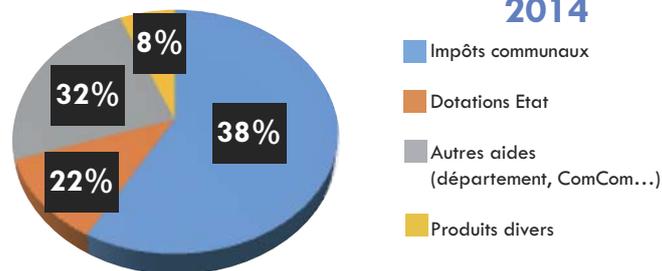
Recettes



2014



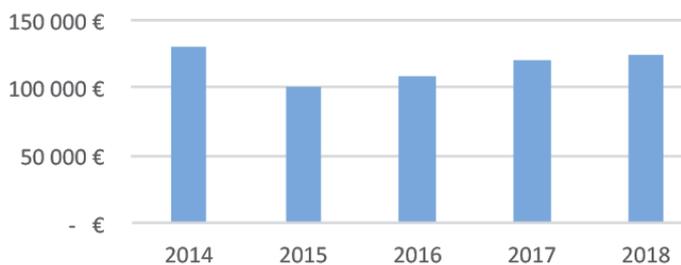
2014



Evolution postes Budget Fonctionnement

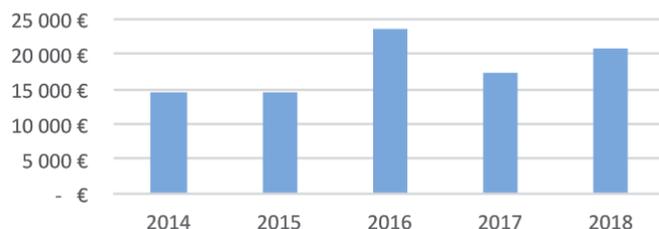
Dépenses

Charges à caractère général

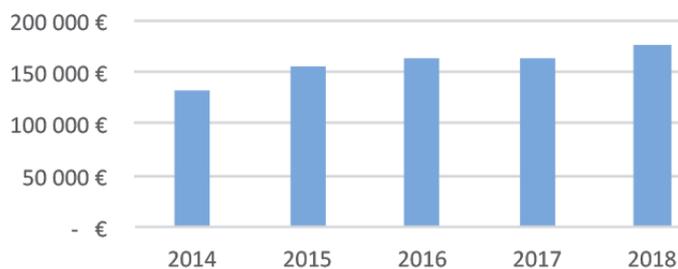


Recettes

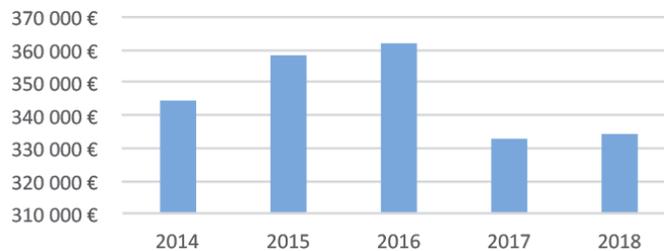
Produits de service



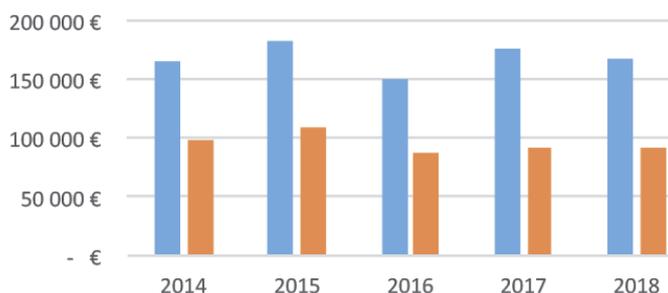
Charges du personnel



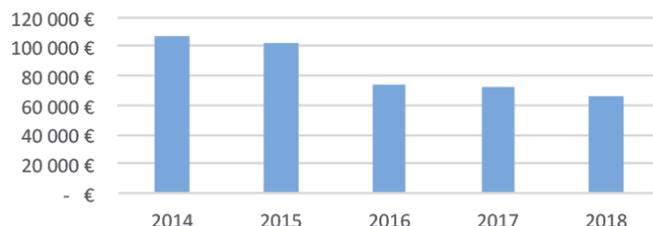
Impôts et taxes



Autres charges courantes



Dotations et Subventions



Part du SIVOM



Par le biais de nos éditions « Au Fil de Bonnée », nous vous tenions informés des événements ayant lieu sur notre commune.

Une nouvelle année vient de se terminer et nos projets se sont réalisés comme prévus.

L'année 2018 nous a permis entre autre de concrétiser :

- Les travaux de la rue du Clos du Mont
- L'accessibilité à l'école aux personnes à mobilité réduite
- L'aménagement de la cour de l'école
- La rénovation du Monument aux morts
- La création du Jardin du souvenir

Tous ces travaux n'auraient pas pu être réalisés sans le concours des collectivités et des subventions obtenues.

La constitution d'imposants dossiers, la persévérance, et la pugnacité de notre personnel communal nous ont permis d'obtenir 75 % d'aides.

Le coût global et final pour Bonnée est de 40 425 €.



Rue du Clos du Mont



La cour de l'école



Jardin du souvenir

Pour 2019, nous prévoyons :

- Cimetière :

- o Étude hydrologique
- o Plan et numérotation des lots
- o Numérisation de l'ensemble des documents



- École :

- o Comme nous vous l'avions indiqué dans notre précédent numéro, la réfection de la toiture est impérative, un appel d'offres est en cours.
- o Nous garderons en mémoire, les travaux du préau pour le futur.

- Chemin de solaire :

- o Pour le printemps, nous lancerons les travaux consistant à la pose de caniveaux et trottoirs, restructuration de la chaussée et gestion des eaux pluviales.



Décès

KULÇAK née TIMAR Semiye le 19/01
 CAILLARD née BOCCARA Liliane le 10/03
 PRAT née RUZIC Vilma le 13/03
 MANIEZ née SCHUBHAN Chantal le 10/07
 RIVIERE Raymond le 11/09
 LEBRUN Bertrand le 13/09
 DUPLEX René le 21/09
 DURINDEL née VIRON Madeleine le 27/10
 POLS née CRUM Beredina le 21/11



Naissances

ABID Noura le 1^{er}/07
 LEMOINE Roman le 29/09
 MINETTO Maëline le 14/12
 FELLAH Inés le 18/12



Mariages

RUDYK Gérald et AUGER Nancy le 28/04
 BERTHIER Eric et BOBIN Caroline le 12/05
 MAGERUS Alain et BOULAY Hélène le 30/06
 LE MOUELLIC Patrice et TÉCHER Reine-Claude le 22/09

Nouveau commerçant



Beauté Addict

Beauté Addict, un institut de beauté s'est installé dans la galerie d'Intermarché à la place d'Arôme Centre.

Il est ouvert du mardi au vendredi de 9h à 19h et le samedi de 9h à 17h.

Tél. 09 70 97 50 67



BRICO MARCHÉ  Les Mousquetaires

Pouvoir tout faire moins cher

**JARDINAGE - MATERIAUX
 BRICOLAGE - DECORATION
 ANIMALERIE**

Heures d'ouverture : Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h

127 route de Paris 45600 SAINT PERE SUR LOIRE

02 38 36 30 26 - Fax 02 38 36 49 25
 Internet : www.bricomarche.com

- Peinture - Ravalement
 - Placo - Isolation
 - Traitement de Toiture
 - Revêtement de Sols
 - Papiers Peints

sar! OUTREVILLE - MIRANDA

1080, Rue des Monteaux - 45460 BRAY EN VAL

☎ 02 38 35 52 71 - 06 28 19 16 36





Suite au passage du jury communal le 30 juin 2018, sur proposition des membres du jury et de la Commission communale de fleurissement, la liste des lauréats des maisons fleuries est établie de la manière suivante :

1^{re} CATEGORIE : Maison avec jardin, type fleuri - paysager

- 1^{er} Prix Gabriel BOUDE
- 2^e Prix Roger DELAS
Evelyne JURE
- 3^e Prix Annick BERNIER
- 4^e Prix Monique BILLAT
Patricia RICHARD

2^e CATEGORIE : Maison avec balcon ou terrasse

- 1^{er} Prix Alain LUCAS
- 2^e Prix Jean-Pierre JARRY
- 3^e Prix André LE BRETON
- 4^e Prix Lucien MARCHE
Hubert FOURNIER



3^e CATEGORIE : Professionnels de l'agriculture et du tourisme

- 1^{er} Prix Jacqueline TESSIER
- 2^e Prix Alain GUYOT
- 3^e Prix Patrick MICHAUT
- 4^e Prix Jean-Claude VASLIER

4^e CATEGORIE : Fermes fleuries

- 1^{er} Prix Françoise BILLEREAU
- 2^e Prix Chantal ROMILLY
- 3^e Prix Eliane MARCHAND
- 4^e Prix Véronique GIBOUIN



Palmarès 2017

PRIX D'ENCOURAGEMENT :

René VACCANI, Nicolas CHAUMETTE, Raymond GASNIER, Claude SERVAIS, Danielle MORIN, Jean DERLAND, Guy CHEVALLIER, Michel DAUTREY, Jean BRINON, Robert CHATEIGNER, Joëlle CARETTE, Christiane GRAVELET, Bernadette AUGER, Paulette FARSY.

S.A.R.L. HUSSONNOIS

24 bis route d'Isdes
SULLY-SUR-LOIRE
Tél. 02.38.36.24.61

• PLOMBERIE • CHAUFFAGE CENTRAL

- Panneaux solaires
- Pompe à chaleur
- Chaudières à bois, bûches et granulés
- Entretien chaudières
- Ramonages

CONTAINER CONCEPT45

Vente de Container Maritime
Et Bungalow Industriel

OCCASION ou NEUF

STANDARD
MODULABLE
LIVRE SUR SITE

Votre imagination à l'infini !

Abri - garage - bureau - stockage
atelier - box - loisir - loft

DEMANDEZ
NOTRE
BROCHURE
GRATUITE

47, Ter Route des Bordes **45460 - BONNÉE**
02 38 31 59 61 - 06 80 31 11 16
 E.mail : geutherot.jm@gmail.com
 www.container-concept45.com

C.C.45

- Achat de tous 4x4 Toyota - Nissan et autres Japonais (même en panne pour export)
- Achetez voitures anciennes avant 1975 (peulment selon état)

SARL GILBERT PÈRE & FILS

14 Chemin du Grand Moulin
45570 DAMPIERRE EN BURLY

Tél. : 02 38 35 01 42
Port. : 06 10 11 50 80
gilbert.sarl@orange.fr



**TERRASSEMENTS
DÉMOLITION
VOIRIE
RÉSEAUX - DIVERS**
LOCATION TOUT MATÉRIEL T.P.

LES TRAVAUX PUBLICS DU LOIRET

12, Avenue Ampère - B.P 10072
45802 Saint-Jean-de Braye Cedex
Tél : 02 38 55 13 69 • Fax : 02 38 86 10 92



Entretien de propriété
Travaux Agricoles

Benoit LEGER
45500 Autry-le-Châtel
Tél. : 06 80 02 51 94



SERVITECHNIQUE
ÉLECTRICITÉ - CLIMATISATION
FROID INDUSTRIEL & COMMERCIAL
VENTILATION - POMPE A CHALEUR
Bruno VIALLE
Gérant

ZAC des Gabillons
45570 DAMPIERRE en BURLY
Tél. 02 38 35 55 43
Fax 02 38 29 03 51
servitechnique2@wanadoo.fr

Intermarché
SUPER

Bonnée 02 38 36 68 10

Ouvert du lundi au samedi de 9h00 à 19h30
Le dimanche de 9h00 à 12h30

+ Location de véhicule
+ Drive
www.intermarche.com

ENTREPRISE GENERALE DU BATIMENT



www.3dconstruction.fr
02 38 31 11 69

MAÇONNERIE neuf & rénovation
ISOLATION ECOLOGIQUE
SOUFFLAGE DE LAINES
OUATE DE CELLULOSE
POELE A BOIS & GRANULES

CHARPENTE
COUVERTURE
ZINGUERIE
INSTALLATEUR VELUX
ISOLATION PAR LE TOIT



**TRAVAUX PUBLICS
ET PARTICULIERS**
TERRASSEMENTS
VIABILISATION
CANALISATIONS
RESEAUX DIVERS
FORAGE

Le Bois Chesneau
45460 BOUZY LA FORET
02 38 58 30 56
Mail : exeau@exeau.com



Travaux de Terrassement
GERAY Stéphane
104, rue de Paris
45600 SAINT PÈRE SUR LOIRE
02 38 36 65 37



CENTRE FILTRES SERVICES

Pièces Auto Neuves - Toutes Marques

Rte de Bourges - "La Croix des Forges" - 18700 AUBIGNY-SUR-NÈRE
Tél. 02 48 58 41 90 - Fax 02 48 58 42 86
e-mail : cfs.blambert1@orange.fr
11, route de Sully - 45460 BONNÉE
Tél. 02 38 36 16 80 - Fax 02 38 36 13 08
e-mail : cfs.blambert@wanadoo.fr
Site : www.centrefiltresservices.com



Katia et Emmanuel ROBLAIN
Agents généraux

51, rue Orléanaise
45730 Saint Benoît sur Loire

saint.benoit_sur.loire@thelem-assurances.fr
N° orias : 07006507 - 07006509

02 38 35 73 19
Fax 02 38 35 79 43



BONNÉE



PORTES - FENÊTRES - ESCALIERS - CUISINE - MEUBLES
VOILETS TRADITIONNELS, ROULANTS - PORTAILS - TERRASSEMENT
MAÇONNERIE - CLOTURES - GARAGES - SERRURERIE - ISOLATION

20, route d'Isdes, **45600, Sully sur Loire** - **02 38 36 44 92**



Matériel Espace Vert

14, route de Sully - 45460 BONNÉE
02 38 36 31 32
www.cordier-agricole.com



MAIRIE : 4, route d'Ouzouer, Bonnée

Téléphone : 02 38 35 53 32

Télécopie : 02 38 29 05 73

Courriel : mairie.bonnee@wanadoo.fr

Site Internet : www.mairie.bonnee.fr

Ouverture : **mardi de 10 h à 12 h**
jeudi de 17h30 à 19h

Secrétariat : Sonia Ramond, Mélanie Brosse.

Service Technique : Eric Tessier.

Entretien : Anne-Marie Figueiredo.

Monsieur le maire reçoit sur rendez-vous.

SIVOM SCOLAIRE :

L'école de Bonnée est regroupée avec celle des Bordes. Pour tous renseignements, s'adresser à : Sivom scolaire, mairie des Bordes - Tél. : 02 38 38 14 92

ECOLE : Le groupe scolaire de Bonnée,

Place de Bourdoncle de Saint-Salvy, reçoit les élèves de cycle 3, classes de CE2, CM1 et CM2.

GARDERIE : La garderie périscolaire fonctionne sur chaque site à partir de 7h et jusqu'à 19h.

La garderie du mercredi fonctionne uniquement sur le site des Bordes, de 12h à 19h.

COLLÈGE : 30, rue du Château d'Eau, Les Bordes

Téléphone : 02 38 29 15 16

POSTE : 2, rue de la Poste, Les Bordes

Téléphone : 02 38 27 01 40

Ouverture : Lundi au samedi de 9h à 12h

SICTOM : Rue Saint-Barthélémy, Châteauneuf/Loire

Téléphone : 02 38 59 50 25

Courriel : sictom.chateauneuf@wanadoo.fr

Site Internet : www.sictom-chateauneuf.fr

Le ramassage des ordures a lieu tous les mercredis.

Les poubelles doivent être sorties le mardi soir.

Décalage d'une journée en cas de jours fériés.

TRI SÉLECTIF :

Les conteneurs pour la collecte des emballages, du papier et du verre sont situés sur le parking, derrière la mairie et à Chappe, route de Bois-au-Cœur.

PERCEPTION : 12 rue du Bout-du-Monde, Sully

Téléphone : 02 38 36 21 05

CENTRE DES IMPOTS : 30, Av. Mal Leclerc, Gien

Téléphone : 02 38 37 34 00

NUMEROS D'URGENCE

SAMU : 15 POMPIERS : 18 GENDARMERIE : 17

Pharmacie de garde : 32 37

EDF dépannage : 0 810 333 045

GDF dépannage : 0 810 433 045

Lyonnaise des eaux : 0 810 861 861

Centre antipoison : 02 41 48 21 21

Enfance maltraitée : 119

SERVICES SOCIAUX :

Conciliateur de justice : Nommé par le tribunal, il assure une permanence mensuelle à la mairie d'Ouzouer, pour régler tous les litiges de la vie courante. Prendre rendez-vous au 02 38 27 05 05.

Conseillère conjugale : Le centre de planification et d'éducation familiale de Gien tient une permanence à l'espace Ojeunes, Rue Henry Millet à Ouzouer. Prendre rendez-vous au 02 38 67 78 15

Aide aux personnes âgées : 32, rue du Coq, Sully
Téléphone : 02 38 36 84 80 sur rendez-vous

Repas à domicile :

Renseignement et inscription à la mairie.

Soins infirmiers à domicile : Tél. 02 38 38 00 45

Assistante sociale : Téléphone : 02 38 05 23 23

SOS écoute familles :

Téléphone : 02 38 62 03 80 ou 06 67 32 21 20

POLICE INTERCOMMUNALE : Tél. : 02 38 35 30 89

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :

Téléphone : 02 38 35 30 87

URBANISME : Téléphone : 02 38 35 30 86

BIBLIOTHEQUES : Téléphone : 02 38 35 30 91

Site Internet : www.valdesully.fr,

Cliquer sur « médiathèque ».

ECOLE DE MUSIQUE : Téléphone : 02 38 35 05 85

OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL VAL DE SULLY :

Bureau de Sully/Loire : Place de Gaulle

Téléphone : 02 38 36 23 70

Bureau de Saint-Benoît/Loire : 44, rue Orléanaise

Téléphone : 02 38 35 79 00

Bureau de Germigny-des-Prés :

6, route de Saint-Martin-d'Abbat

Téléphone : 02 38 58 27 97

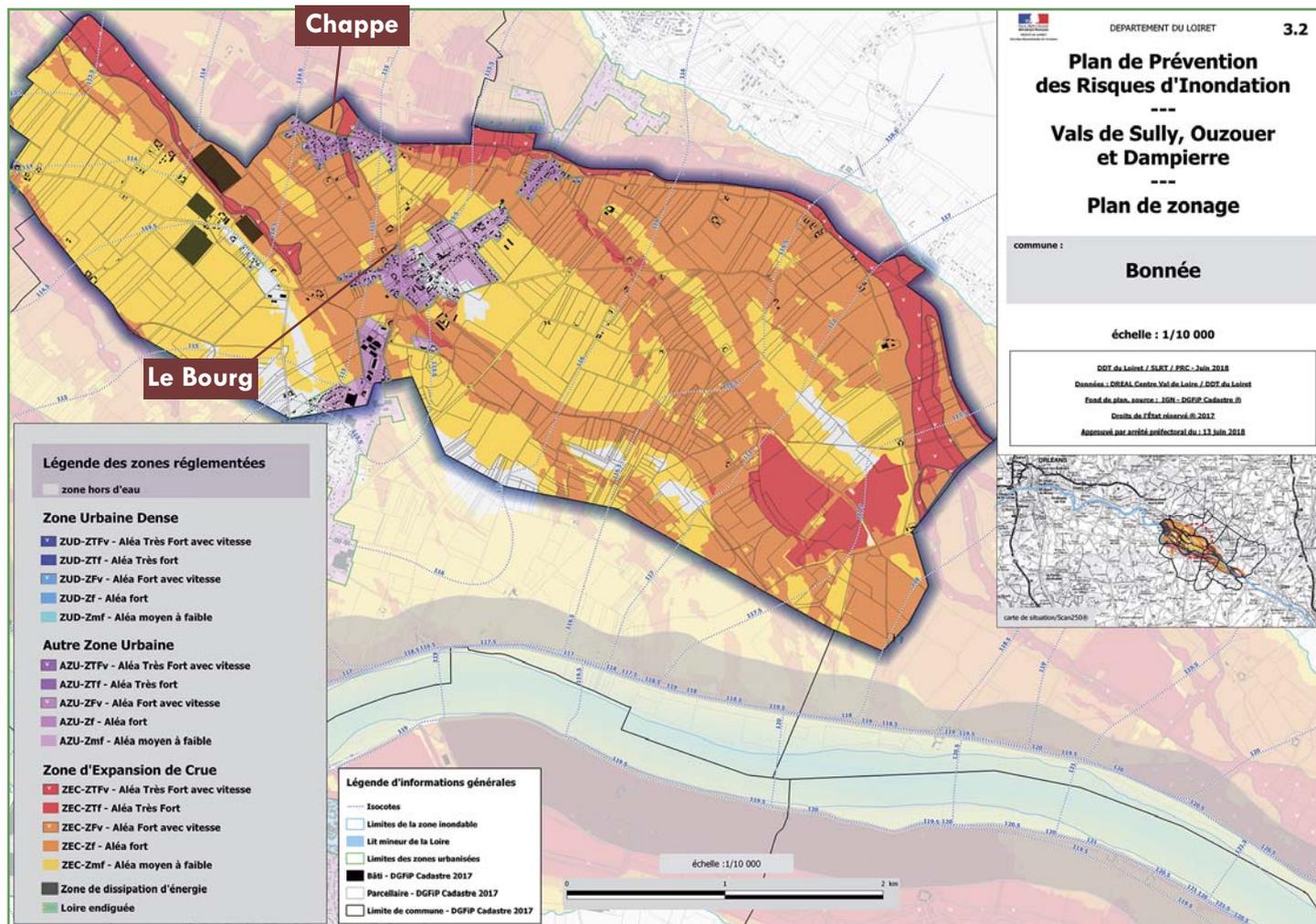


L'eau

PPRI

Dans le département du Loiret, le risque d'inondation a donné lieu à l'élaboration de **Plans de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI)** pour les débordements de la Loire, du Loing, de l'Ouanne et de l'Essonne.

Le PPRI spécifique de Bonnée, PPRI « Val de Sully sur Loire » a été approuvé par le Préfet du Loiret le 18 juin 2018.



Donnez votre avis SUR L'AVENIR DE L'EAU

2 NOV. 2018 > 02 MAI 2019

LES COMITÉS DE BASSIN

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDARITÉ

Gestion de l'eau et des risques d'inondation
Donnez votre avis en ligne sur www.prenons-soin-de-leau.fr

CEMEX Granulats, fournisseur de granulats pour professionnels et particuliers



Contact commercial :

02 38 35 64 35

Carrière de Ouzouer-sur-Loire

La Fortinière

45570 OUZOUEUR-SUR-LOIRE

Retrouvez tous nos produits sur :

cemex.fr



J. MEYER
SGA

Des professionnels
à votre écoute



Les Gallards
Route de Coullons
45500 POILLY-LEZ-GIEN
Tél. 02 38 67 22 49
Fax 02 38 38 23 42

Agence Montargoise (45) :
02 38 85 27 16

Agence Orléanaise (45) :
02 38 43 19 66

Dépôt Charitois (58) :
03 86 70 28 99

Dépôt Sancerrois (18) :
02 48 78 00 39



Vidange et nettoyage de fosses
(toutes eaux, septiques, ...),
puisards, ... - Débouchage
canalisations - Curage de puits
et mares

Nettoyage, dégazage de cuves à
fuel - Collecte, stockage et
transport de déchets industriels
- Centre d'entreposage
autorisé

**Michel
Chasseignaux**

POMPES FUNÈBRES, MONUMENTS, CAVEAUX
ARTICLES FUNÉRAIRES, CHAMBRE FUNÉRAIRE



1, place Maurice-de-Sully - 45600 SULLY-SUR-LOIRE
Magasin d'exposition : 125, rue de Paris - 45600 SAINT-PÈRE-SUR-LOIRE
Tél. domicile : 02 38 36 22 23 - Fax : 02 38 36 58 01

Tél. : 02 38 36 43 18



GRUPE METHIVIER

975 route de Bellegarde 45460 BRAY EN VAL

Tel : 02 38 35 20 92

Mail : contact@groupe-methivier.com

Site : www.groupe-methivier.com

PROFESSIONNELS & PARTICULIERS



Ouverture non-stop
Mardi au Jeudi 9h30 / 19h00
Vendredi 9h30 / 19h30
Samedi 9h00 / 17h00
Tél : 02 38 37 17 70

Centre Commercial INTERMARCHÉ

ecmo

Charline LEFEVRE

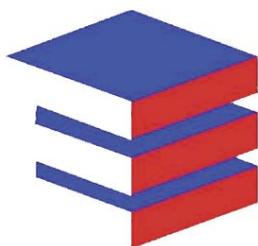
Master d'Urbanisme et d'Aménagement
Urbaniste qualifiée OPQU n°769
Responsable Pôle Urbanisme - Associée
Portable : 06.84.75.32.00

Siège social :
1, rue Niepce - 45700 VILLEMANDEUR - Tél. 02.38.89.87.79
E-mail : urbanisme@ecmo.fr

25, rue des Arches
41000 BLOIS
Tél. 02.54.56.81.05

11, rue Max Quantin
89000 AUXERRE
Tél. 03.86.51.18.47

20, rue Paul Jozon
77140 NEMOURS
Tél. 01.64.28.02.63



**EUROVIA
CENTRE LOIRE**

CENTRE DE TRAVAUX DE MONTARGIS

Route de Chaumont - 45120 Corquilleroy
Tél. : 02 38 98 00 64 - Fax : 02 38 89 05 06

Une société de





Réglementation apiculture



Si vous disposez d'une ou plusieurs ruches, qu'elles soient ou non sur la commune, il est **obligatoire de les déclarer chaque année**, ainsi que leurs emplacements.

Un site internet du ministère de l'agriculture permet de saisir sa déclaration en ligne www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr

Si vous possédez déjà d'un numéro d'apiculteur (NAPI) il vous sera demandé. Dans le cas où vous vous déclarerez pour la première fois, un numéro d'apiculteur vous sera immédiatement attribué lors de votre déclaration.

La déclaration des ruches et des ruchers doit se faire au moins une fois entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre de l'année. Par contre, il est possible de se déclarer plusieurs fois dans l'année si besoin.

Nous rappelons aussi l'importance de veiller à la bonne santé de nos abeilles. Les associations suivantes, GDS Centre et GDS 45 sont là pour vous accompagner dans la gestion sanitaire de vos abeilles ainsi que pour les démarches de déclaration (si vous n'avez pas internet).



Coordonnées :

GDS Centre

4, rue Robert Mallet Stevens
36018 CHATEAUROUX
02 54 08 13 80
contact@gdscentre.fr

GDS 45

141, allée Marcel Lerouge
45770 SARAN
02 38 65 50 60
gdsduloiret@wanadoo.fr

Monoxyde de carbone



MONOXYDE DE CARBONE

Comment prévenir les intoxications dans les lieux de culte ?

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz toxique inodore, invisible et non irritant. Il provoque maux de tête, nausées et vertiges, et peut être mortel en quelques minutes dans les cas les plus graves. Il est la première cause de mortalité par gaz toxique en France.

Dans les lieux de cultes, 6 épisodes d'intoxications au monoxyde de carbone ont été recensés en 2011, qui ont concerné 148 personnes et occasionné 22 hospitalisations. Les intoxications dans les lieux de culte sont le résultat d'un problème de combustion dans les appareils de chauffage, dû à un manque d'oxygène au niveau du foyer de l'appareil, quelle que soit la source d'énergie utilisée : bois, gaz, charbon, essence ou éthanol.

Ce problème de combustion survient lorsque les appareils de chauffage sont mal entretenus ou utilisés de façon inappropriée (trop longtemps par exemple, notamment lors du pré-chauffage de la salle) et lorsque la ventilation du local est insuffisante. Le monoxyde de carbone peut alors s'accumuler en forte concentration dans le lieu de culte et provoquer des intoxications.

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde.

Les bons gestes de prévention aussi :

- entretenez les appareils de chauffage ;
- si elles existent, maintenez les ventilations en bon état de fonctionnement ;
- **panneaux radiants à combustible gazeux : ne les faites fonctionner qu'en période d'occupation des locaux, le pré-chauffage de la salle est interdit ;**
- **appareils électriques et appareils à combustion raccordés à un conduit de fumée : le pré-chauffage est permis ;**
- il est recommandé de doter une des personnes présentes sur les lieux de la manifestation d'un détecteur portable de monoxyde de carbone.



Pour plus d'informations, renseignez-vous auprès de :

- le centre anti-poison relevant de votre région ;
- un professionnel qualifié (plombier-chauffagiste, ramoneur...);
- les Agences Régionales de Santé (ARS) de votre région ;
- le Service Communal d'Hygiène et de Santé (SCHS) de votre mairie.



Détecteurs de monoxyde de carbone : ce qu'il faut savoir

Il existe sur le marché des détecteurs de monoxyde de carbone, pour lesquels des procédures d'évaluation sont en cours. Cependant, **ces détecteurs ne suffisent pas pour éviter les intoxications.** La prévention des intoxications passe donc prioritairement par l'entretien et la vérification réguliers des appareils à combustion, la bonne ventilation des locaux et l'utilisation appropriée des chauffages d'appoint.

En cas de suspicion d'intoxication due à un appareil à combustion :
faites évacuer immédiatement les locaux et appeler le 112 (n° d'urgence européen), le 18 (Sapeurs-Pompiers) ou le 15 (Samu).



ATTENTION !

Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel. Il se sent rien et ne se voit pas.



MONOXYDE DE CARBONE : COMMENT PRÉVENIR LES INTOXICATIONS ?

Dans le département du Loiret, en 2017, 61 personnes ont été intoxiquées de manière accidentelle par du monoxyde de carbone dont 42 conduites aux urgences. 27 ont été hospitalisées (aucun décès n'est à déplorer). Les intoxications dans l'habitat ont représenté 85 % des cas. Le monoxyde de carbone peut être émis par tous les

appareils à combustion (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée...).

LES BONS GESTES POUR ÉVITER LES INTOXICATIONS AU MONOXYDE DE CARBONE :

- ▶ Tous les ans, avant l'hiver, faites vérifier vos appareils de chauffage par un professionnel : chaudière, conduit, chauffe-eau, poêle, cheminée, etc. ;
- ▶ N'utilisez pas les appareils de cuisson, cuisinière, braser, barbecue... pour vous chauffer ;
- ▶ N'utilisez pas les appareils prévus pour dehors (barbecue, braser) dans le logement ;
- ▶ Les groupes électrogènes s'installent en dehors du logement : ne les installez pas dans le logement, ni dans la véranda, ni dans le garage, ni dans la cave ;
- ▶ Utilisez un chauffage d'appoint au maximum 2 heures de suite et dans une pièce avec aération ;
- ▶ Ne bouchez pas les ouvertures qui permettent à l'air de circuler dans votre logement (sous les portes, dans la cuisine, la salle de bain, etc.) ;
- ▶ Aérez chaque jour votre logement pendant au moins 10 minutes, même en hiver.

EN SAVOIR PLUS :

www.prevention-maison.fr - SANTÉ PUBLIQUE FRANCE

www.ars.centre-val-de-loire.sante.fr - AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ CENTRE-VAL DE LOIRE



Parcours citoyen

BIENTÔT 16 ANS ! PENSEZ AU RECEN- SEMENT

QUI ?
Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

POURQUOI ?
Pour vous inscrire en vue de permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté.

COMMENT ? Deux possibilités s'offrent à vous :

PAR INTERNET

- 1 - Créez votre compte sur www.service-public.fr. Vérifiez ensuite que le e-recensement est possible dans votre commune.
- 2 - Munissez-vous des documents numérisés suivants : pièce d'identité et livret de famille.
- 3 - Allez dans la rubrique «Papiers-Citoyenneté», cliquez sur «Recensement, JDC et service national», ou dans la zone «Rechercher» tapez «recensement».
- 4 - Vous n'avez plus qu'à suivre les instructions.

À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE
Munissez-vous des documents suivants : pièce d'identité et livret de famille.

RETROUVEZ «MA JDC SUR MOBILE» EN 1 CLIC

DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT DE DÉFENSE !

RENSEIGNEMENTS ET CONTACTS RÉGION NORD-OUEST

Le centre du service national d'Orléans
☎ 02 38 65 21 32
csn-orleans.sec.fct@intradef.gouv.fr

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL

**JOURNÉE DÉFENSE
ET CITOYENNETÉ**



www.defense.gouv.fr/jdc



Le Service National Universel (SNU)

Engagement fort du Président de la République, le projet de Service National Universel proposera aux jeunes Français, filles et garçons, un moment de cohésion visant à recréer le socle d'un creuset républicain et transmettre le goût de l'engagement.

Les objectifs du Service National Universel

La mise en place d'un Service National Universel (SNU) est un engagement fort du président de la République, visant à impliquer davantage la jeunesse française dans la vie de la Nation, de promouvoir la notion d'engagement et de favoriser un sentiment d'unité nationale autour de valeurs communes.

Le SNU n'est pas le rétablissement du service militaire, suspendu en 1997.

Les objectifs assignés au SNU sont au nombre de trois :

- Cohésion sociale et territoriale ;
- Prise de conscience, par chaque génération, des enjeux de la défense et de la sécurité nationale ;
- Développement de la culture de l'engagement.

Le SNU doit favoriser le brassage social et territorial et permettre à chaque jeune d'être acteur de sa citoyenneté.

Les grands principes du Service National Universel

La première phase du SNU, dans le prolongement de l'obligation scolaire, constituera l'aboutissement du parcours citoyen, débuté à l'école primaire et poursuivi au collège. Effectuée aux alentours de 16 ans, elle sera d'une durée d'un mois maximum et comportera une période d'hébergement collectif.

Dans un second temps, chaque jeune sera encouragé, notamment par des mesures d'attractivité variées et ciblées, à poursuivre volontairement une période d'engagement d'une durée d'au moins trois mois, liée à la défense et la sécurité (engagement volontaire dans les armées, la police, la gendarmerie, les pompiers, la sécurité

civile), à l'accompagnement des personnes, à la préservation du patrimoine ou de l'environnement ou encore au tutorat, sans que cette liste soit limitative. L'offre des différentes opportunités d'engagements, civils ou militaires, intégrera les volontariats existants et des propositions nouvelles, y compris celles qui émaneront des jeunes eux-mêmes. À titre d'exemple, l'actuel service civique sera l'un des moyens d'accomplir cette seconde phase du SNU.



Un Comice Agricole fédérateur des 19 terroirs de la CCdVS.

Habituellement, le Comice Agricole organisé chaque année dans un canton dont le chef-lieu voyait revenir cette manifestation tous les 6 ans. En 2015, la loi NOTRe a réorganisé les cantons puis les Communautés de Communes, par voie de conséquence la rotation de l'organisation des Comices Agricoles a dû être revue.

En 2016, le comice agricole s'est déroulé sous l'effigie « Comice Val d'Or et Forêt » organisé à Ouzouer-sur-Loire.

Depuis la fusion des communautés de communes Val d'Or et Forêt et du Sullias est intervenue soit une intercommunalité de 19 communes.

En 2019, le comice agricole du Val de Sully se déroulera donc à Sully-sur-Loire les 10 et 11 août.

Début juillet, une association, Comice Agricole Val de Sully, a été créée pour organiser cette manifestation d'envergure soutenue par la Communauté de Communes du Val de Sully. Présidée par Philippe COUSIN, Pascal DURAND Vice-Président, Joël BONNEAU Trésorier, Jean-Yves MARTINET Trésorier adjoint, Isabelle GESSAT Secrétaire et Dominique BOUIN Secrétaire adjoint, tous ayant déjà participé dans l'organisation de précédents comices, se mettent au travail.

Début Octobre, une première réunion publique a été organisée à Sully-

sur-Loire pour présenter ce projet sous le thème « *Cultiver nos différences dans la ruralité* ».

Cette manifestation traditionnellement tournée vers l'agriculture présentera des concours de labours et motocultures, des expositions de matériels agricoles, de nouvelles techniques de travail et des outils innovants tels que les drones, les GPS...

Exceptionnellement, la Foire aux bestiaux annuelle sera rattachée à cet évènement qui trouvera une large place dans cette organisation.



Ecole



Images et sons à l'école de Bonnée année scolaire 2017 – 2018

Les trois enseignantes dont la directrice ont retenu pour thème de travail cette année « image et son ». Ce projet a alimenté les travaux en classe et a été concrétisé par plusieurs évènements pour les élèves :

- Dès octobre : les trois classes sont parties deux jours au Futuroscope : nuit à l'hôtel, spectacles et attractions, sensations et émerveillement assurés ! Les élèves ont réalisé sur place un reportage décrivant leurs activités et leurs impressions. Ce reportage a été présenté sous forme de journal à leurs parents lors d'une vraie soirée cinéma au foyer communal de Bonnée en décembre.

- Au cours de l'année, trois sorties au cinéma de Dampierre ont également été programmées dans le cadre du dispositif école et cinéma.

- En juin, outre la traditionnelle remise de livres de fin d'année, s'est déroulé, dans la salle des fêtes des Bordes, le spectacle clôturant une année de travail avec l'intervenante musicienne : jeu de lumières, ombres chinoise, percussions, chants ont été au rendez-vous.



Cette année scolaire, le thème de travail sera l'Histoire de France.



L'association des Parents d'Elèves de Bonnée-Les Bordes a magnifiquement terminé l'année scolaire 2017/2018 par sa kermesse avec un nombre conséquent de participants.

Cette nouvelle année scolaire s'annonce riche en événements avec le "vide ta chambre" qui s'est déroulé le 25/11/2018 à la salle des Bordes.

Le Père Noël quant à lui nous a rendu visite le 17 décembre pour le bonheur de tous.

Un loto aura lieu le 10/02/2019 aux Bordes.

Un carnaval sera organisé courant Mars à Bonnée.

La randonnée de printemps sera décalée au 12/05/2019.

Nous clôturerons l'année par la kermesse qui devrait se dérouler en juin 2019 à l'école de Bonnée.

Mme Huot, Présidente de l'APE



Commémoration du 11 Novembre



Le 11 novembre 2018, les 100 ans de l'Armistice ont été commémorés comme il se doit. La cloche de l'église a d'abord sonné pendant 11 minutes à 11 heures comme dans toute la France le 11 novembre 1918. Devant une nombreuse assistance composée d'habitants, d'élus et des élèves de l'école, Monsieur Auger et les Anciens Combattants ont dévoilé une nouvelle plaque sur le monument aux morts en l'honneur des morts pour la France.



Les enfants de l'école ont ensuite chanté la Marseillaise. La cérémonie s'est terminée autour d'un verre de l'amitié à la salle des fêtes.

Médaillé du 5 décembre

Le 5 décembre lors de la cérémonie d'hommage aux morts pour la France en Algérie, M. André Billat, Président des CATM, a remis le diplôme et la médaille de porte-drapeau à M. Jean Brinon pour ses 3 ans de porte-drapeau.





La Fraternelle

Nos manifestations 2018 :

Fête de la Saint Antoine 13 janvier :
95 personnes

Randonnée de printemps 8 avril :
32 marcheurs

Chasse aux œufs 14 avril :
30 enfants

Fête des voisins 9 juin :
75 personnes

Jeux et loisirs créatifs 14 octobre :
5 enfants et 10 adultes

Randonnée d'automne 21 octobre :
28 marcheurs



La fraternelle remercie les fidèles participants ainsi que les commerçants du Val d'Or, McDonald, Christiane de la ferme de Champliveau pour leurs aides lors de nos manifestations. Espérant que de nouveaux Bonnéens viendront nous rejoindre lors des animations, soit comme participants ou bénévoles afin d'assurer la pérennité de l'association.

Association des Anciens Combattants ACPG/CATM

L'année 2018 se termine, notre petite association continue ses activités.

- Galette des rois le 14 janvier
- Repas des "3B" à Bonnée le 8 mai
- Participation au méchoui des CATM de Bray-en-Val le 8 juillet
- Réunion des Présidents des sections d'arrondissement de Gien à Poilly-lez-Gien le 26 octobre
- Visite des expositions sur la "Grande Guerre" organisées par les sections des combattants de Bray-en-Val et Saint-Benoît.
- Cérémonie du 11 Novembre 2018 "Centenaire de l'Armistice" : la section a rendu hommage à ses anciens combattants de Bonnée.

Une plaque a été scellée sur le monument aux morts sur laquelle nous pouvons lire :

**Honneur à nos poilus
1918-2018**

- Sans oublier nos cérémonies patriotiques du 8 Mai, 14 Juillet, 11 Novembre et 5 Décembre en hommage aux morts pour la France.

Le Président, André BILLAT





La Saint-Hubert

La Saint-Hubert, association des chasseurs de Bonnée, se porte bien. Si la chasse est un loisir très prisé dans la région, le nombre de nos adhérents a tendance à baisser. De nouvelles adhésions permettraient d'atteindre l'équilibre.

L'Assemblée Générale a eu lieu le 24 juin au foyer communal. Le bilan financier, exposé par le trésorier, reste toujours positif. Les cotisations restent inchangées. Parmi les questions diverses la messe de la Saint-Hubert a été abordée.

Le peuplement du territoire est satisfaisant. 192 faisans ont été lâchés d'octobre à janvier en 16 fois. Le quota par chasseur passe à 3 faisans.

Pour la période 2017-2020 il reste des bracelets pour 3 chevreuils, 2 biches et un jeune cerf. La fédération de chasse nous a attribué pour cette saison 1 biche, 1 jeune et 2 chevreuils ainsi que 20 lièvres.

Les nuisibles tels que les renards, martres ou ragondins sont toujours nombreux et causent des dégâts sur notre territoire. Cette année nous avons tué six renards.



La saison de chasse trouve son point d'orgue avec notre traditionnelle soirée choucroute. Elle a eu lieu le 25 février 2018. La participation était telle qu'il a fallu l'organiser à Les Bordes pour éviter de refuser trop de monde. En cuisine Jean-Pierre, secondé par Aurélien, a mijoté d'excellents produits et les femmes des chasseurs

ont assuré le service dans une salle bondée. Comme à l'accoutumée c'est Jean-François Carcagno qui a fait danser l'assistance fort tard.

Pour renouer avec la tradition la commune et la Communauté de Communes, que nous remercions ici, ont organisé une messe de la Saint Hubert le samedi 24 novembre, célébrée par le Père Leroy. Dans l'église de Bonnée, décorée par Eliane et Jeannine, on a pu entendre les trompes des Ducs de Sologne. La messe fut suivie d'un apéritif convivial.

La prochaine choucroute de la Saint-Hubert aura lieu dans la salle polyvalente des Bordes le samedi 23 février 2019.

L'animation se fera avec l'orchestre Carcagno. Comme chaque année il est vivement conseillé de réserver sa place dès maintenant.

Yves Lacroix, Président

Saint Hubert du 24 novembre à Bonnée



La commune de Bonnée a fêté la messe de Saint Hubert, célébrée par le Père Leroy, samedi 24 novembre en l'église Saint Martin de la commune.

100 personnes ont assisté à la cérémonie suivie d'un cocktail de remerciement offert par la Communauté de Communes Val de Sully.

CCAS

Tous les ans, le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) distribue des colis et des bons d'achats en fin d'année. Pour pouvoir en bénéficier, la personne doit être âgée de 70 ans et plus et être domiciliée sur la Commune (et non en résidence secondaire) ou doit avoir habité de longue date la Commune et être placée en maison de retraite.

Pour 2018, **103 personnes âgées** ont reçu un bon d'achat d'une valeur de 25 euros à faire valoir chez les commerçants de Bonnée avant le 31 janvier 2019. De plus **9 personnes âgées** séjournant en maison de retraite ont eu un colis comprenant un sachet de chocolats et un set de toilette d'une valeur de 25 euros.

Cette année nous pouvons remarquer que **le nombre de bénéficiaires a augmenté de 2 personnes.**



Amicale des Retraités de Bonnée



Notre association s'est enrichie en 2018 de nouveaux adhérents ce qui a permis d'augmenter un peu notre potentiel.

Cette année, en collaboration avec les clubs A.E.P. de MONTBARROIS, VILLEMURLIN ANCIENS et VILLEMURLIN DEMAIN, NEUVY en SULLIAS nous avons pu partager un voyage dans la Vallée de la Dordogne en mai, et diverses sorties : le Diamant Bleu en mars, Beaumarchais en mai, les Nuits de Sologne à Lamotte Beuvron en septembre et une journée parfumée dans le Loiret en octobre. Toutes ces promenades sont organisées par notre autocariste « Société Codiassse Voyage » que nous remercions pour son grand professionnalisme. Nous remercions, également, les présidents de ces associations pour leur implication et leur coopération.

Pour l'année 2019 de nombreux projets sont à l'étude, pour le moment la Société Codiassse Voyage a proposé au club de VILLEMURLIN DEMAIN un voyage de 5 jours en Ardèche auquel notre club va se joindre. Si des adhérents ont des souhaits ou des suggestions nous sommes à leur écoute avec le plus grand plaisir.



Tout au long de l'année se sont déroulés nos différents rendez-vous ponctuels : la galette des rois, les beignets, repas des Grands-Mères et Grands-Pères, concours de boules avec barbecue, concours de boules avec buffet froid, repas de Noël.

Tous les repas ont été préparés et servis par le Relais de Dampierre pour satisfaire au mieux nos palais.

En avril le concours de belote interclubs a rencontré un vif succès et celui de novembre en interne a été très apprécié par nos adhérents qui après la concentration sont heureux de partager une assiette anglaise et de repartir avec un lot.

Les 2^e et 4^e mardis de chaque mois nous accueillons entre 30 et 40 de nos adhérents qui participent avec enthousiasme aux différents jeux (belote, tarot, scrabble, nain jaune, rummikub, triomino) et profitent de ces moments pour « papoter », quelquefois se remonter le moral et surtout passer un bon après-midi autour de petits gâteaux accompagnés de différentes boissons.

Toutes ces activités seront reconduites en 2019 et nous espérons pouvoir toujours vous gâter autant malgré la diminution de la subvention.

La cotisation annuelle reste à 16 €.

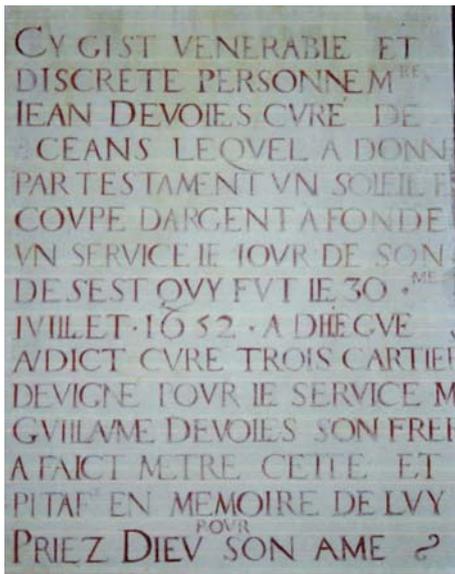
Jeunes ou moins jeunes retraités venez passer un mardi après-midi (à l'essai) et ensuite rejoindre notre association où vous trouverez toujours écoute, bonne humeur, convivialité, gaité et partage.

Bonne année à tous.

Yves DEVIENNE, Président



Histoire de la paroisse de Bonnée et de la reconstruction de l'église



En ce début de XIX^e siècle, dans tous les villages, il y a confusion totale entre la vie sociale, communale, et la vie de la paroisse. Quand une annonce doit être faite aux habitants, elle l'est au cours de l'office dominical. Ainsi le receveur du grenier à sel de Sully, en 1715, fait lire au prône de la grand-messe un avertissement concernant les habitants de Bonnée qui achètent leur sel en contrebande pour ne pas payer la gabelle.

A Bonnée il y a bien une vieille église chemin d'Ouzouer. Elle figure sur le plan du village de Bonnée établi par Jean-Baptiste JOLLOY, polytechnicien passionné d'archéologie, en 1830. Pourtant le village de Bonnée n'est pas une paroisse, les habitants doivent se rendre aux Bordes pour la messe dominicale. Toutefois, pour certaines grandes occasions le prêtre des Bordes vient dire la messe à Bonnée.

D'après les recherches de l'abbé Michel GAND, au IX^e siècle il existait au lieu-dit « Mont Saint-Benoît », qui deviendra plus tard le clos du Mont, une église dédiée à Saint Benoît dont on voyait encore les ruines en 1723. Entre cette ruine et l'église actuelle il y a eu la construction d'une église, chemin d'Ouzouer, dont on ne sait que peu de choses.

A Bonnée, au début du XIX^e siècle, on célèbre deux fêtes patronales : la Saint-Antoine le 17 janvier et la Sainte-Anne le 26 juillet. Le 4 août 1850, le conseil municipal prend une délibération pour reporter la Sainte-Anne, fêtée

le dernier dimanche de juillet ou le premier dimanche d'août, au dernier dimanche d'août afin de pouvoir effectuer les moissons dans de bonnes conditions. Le report s'impose car « le besoin de donner un peu de vie au pays fait sentir la nécessité de changer le jour de cette assemblée. »

La Saint-Antoine sera fêtée à Bonnée jusqu'au milieu des années 1950, avec des cochons en pain d'épices et le repas traditionnel, saucisses et haricots.

Au cours de la translation des reliques de Saint Benoît par les moines de l'abbaye de Fleury, une halte à la fontaine Saint-Antoine aurait rendu la vue à un aveugle. La fontaine était réputée guérir les maladies des yeux et les porcelets. C'est pour cela que les habitants se rendaient en procession à la fontaine le jour de la Saint-Antoine.

Le Bourg :

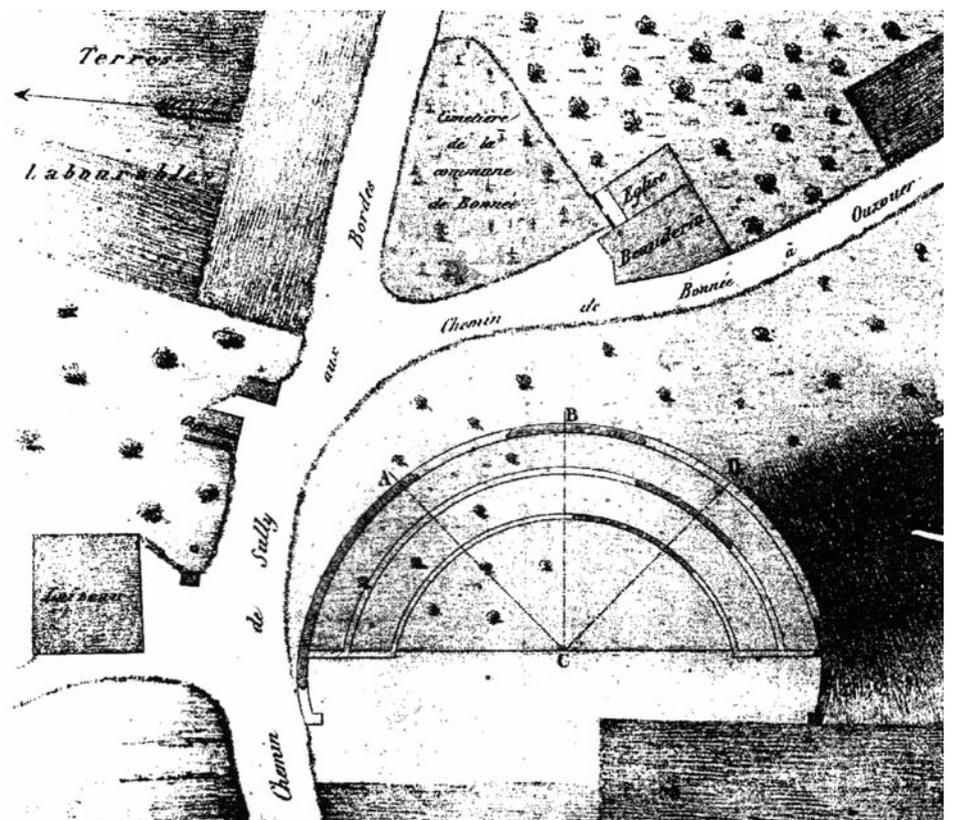
Vers 1840 la commune de Bonnée ne compte que 246 habitants. Dans le bourg il n'y a que 4 ou 5 maisons, une vieille église et un presbytère. Dans chaque lieu-dit se trouve une ferme abritant une ou plusieurs familles.

Jules FAUCHET, inspecteur de l'enseignement primaire, écrit dans son livre de 1879 : « Bonnée est un petit bourg de 46 habitants avec des maisons

éparses des deux côtés de la route. Son église d'architecture moderne a la flèche élégante. Ses maisons presque toutes neuves lui donne un aspect assez agréable. L'église, sous le vocable de Saint-Martin et Saint-Antoine, a été construite en 1865. Elle est décorée avec goût et entretenue avec soin. »

La création de la paroisse de Bonnée :

Au cours de la réunion du conseil municipal, le 7 mai 1843, le maire, M. BIDAULT, fait une description de la vie de ses concitoyens : « ...la plus grande partie des maisons de la commune de Bonnée se trouve à quatre ou six kilomètres de celle des Bordes. Les communications entre les deux communes sont souvent interrompues en hiver par l'effet du débordement de la rivière, débordement causé par l'affluence des eaux que les nombreux fossés d'assainissement creusés dans la forêt amènent dans le val, en telle sorte que bien souvent les habitants de Bonnée sont dans l'impossibilité d'assister aux offices qui se disent dans l'église des Bordes. Cela est arrivé bien des fois, en l'hiver dernier même, un certain jour où il y avait solennité dans cette église. Des voitures se sont établies pour passer les habitants qui tenaient à se trouver à cette solennité.



Il résulte d'ailleurs de cet éloignement de beaucoup d'habitants de l'église paroissiale que très fréquemment, et surtout chez les laboureurs qui existent en grand nombre dans la commune, il y a beaucoup de personnes qui sont dans la nécessité de manquer aux offices. Les enfants sont privés de l'éducation religieuse et comme il n'y a pas d'instituteur aux Bordes ils ne reçoivent aucune espèce d'instruction, ce qui est très fâcheux pour la population de Bonnée.

La commune de Bonnée possède toujours son église qui a été entretenue par les habitants, au moyen de souscriptions volontaires, et où monsieur le desservant des Bordes vient officier certains jours de fêtes patronales et lors des inhumations car il existe aussi un cimetière de la clôture duquel les habitants s'occupent spécialement par respect pour la tombe des personnes qui y sont inhumées ...

On rappellera que la commune de Bonnée, dans un temps bien reculé, avait une sorte d'importance et avait le titre de ville, outre la tradition qui annonce qu'il y a existé une colonie romaine. On en trouverait encore la preuve dans les vestiges d'un cirque qui y avait été construit ... »

Le conseil municipal, à l'unanimité, mandate le maire pour faire les démarches afin d'obtenir des autorités laïques ou religieuses la constitution d'une paroisse à Bonnée.

Ce n'est que le 30 juin 1845 que l'évêque d'Orléans, Jean-Jacques FAYET, crée la paroisse de Bonnée. Le conseil de fabrique se met en place :



ses premiers membres sont Jean-Louis MARCHAND, Jean PLOTTON et François PELLERIN, auxquels s'ajoutent les membres nommés par le préfet, Louis Jean-de-Dieu AIGRET et Bartholomé BONNEAUX.

Le 1^{er} août 1851 Basile, Isidore GILBERT est nommé curé de Bonnée. Il va avoir une influence certaine sur la reconstruction de l'église.

Le projet de construction d'une nouvelle église :

Le conseil de fabrique, dans sa séance extraordinaire du 11 mars 1855, émet à l'unanimité un avis au sujet de l'église communale :

- 1) elle est insuffisante pour la population de la paroisse,
- 2) elle manque de décence pour les cérémonies,
- 3) ses murs sont en mauvais état.

En conséquence le conseil de fabrique souhaite la construction d'une nouvelle église.

En décembre 1855 une souscription municipale pour la reconstruction de l'église de Bonnée est lancée. La plupart des habitants donnent des journées de travail pour le transport des matériaux nécessaires à la construction du bâtiment. D'autres donnent de l'argent :

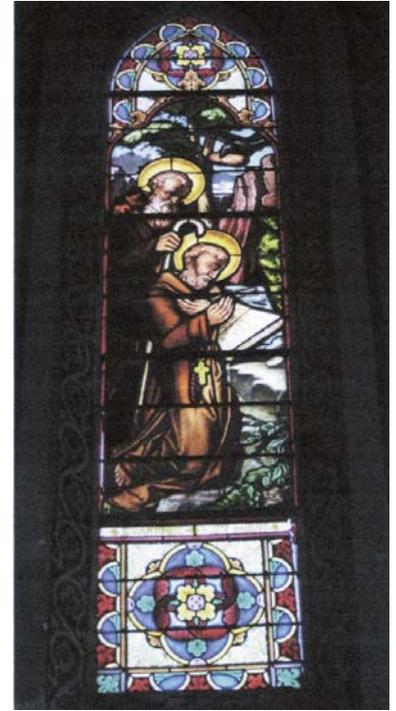
Un devis est présenté au conseil municipal le 7 janvier 1856, pour un montant de 15 000 francs. Toutes les ressources de la commune étant épuisées, un secours est demandé au préfet. Les inondations de 1846 et 1856 ont fait des pertes considérables sur la commune et la valeur des terrains a beaucoup baissé.

Dans sa recherche de fonds pour la reconstruction de l'église, et en l'absence d'aides publiques, le conseil municipal s'est attaché à uniformiser la largeur des chemins communaux, en espérant vendre les excédents aux riverains. Le 18 avril 1860, le préfet autorise la commune de Bonnée à vendre les excédents de terrains des chemins.

Le conseil municipal, au cours de sa réunion du 24 juillet 1860 demande au préfet et au sous-préfet de Gien de rechercher un architecte pour lever les plans et établir le devis de la future église, la dépense pouvant alors s'élever à 20 000 francs.

M. LEVASSEUR, architecte à Gien, a établi les plans de la nouvelle église dont l'estimation se monte à 23 500 francs.

En août 1862 le sous-préfet de Gien accepte l'idée que l'état et le département apportent la somme manquante de 6 100 francs. Mais le 28 août le ministre de l'instruction publique et des cultes fait savoir que les crédits pour 1862 sont épuisés. Ce n'est que le 16 avril 1863 que la commune de Bonnée se verra attribuer une aide de 4 000 francs payable sur trois ans.



L'adjudication, pour la construction de l'église, a lieu à Gien le 30 mai 1863. L'adjudicateur est M. Toussaint JOUHANNET, entrepreneur à Saint-Benoît. Le cahier des charges précise que pour la construction il sera utilisé des moellons de Fay-aux-Loges.

Trois emplacements étaient en lice pour accueillir la nouvelle église :

- l'emplacement de l'ancienne église, mais pour cela il fallait démonter et évacuer les matériaux de l'église,
- un terrain communal, mal situé, mais qui n'obligeait pas de faire une dépense supplémentaire,
- deux parcelles situées près de la route mais qu'il fallait acheter.

C'est le troisième emplacement qui sera retenu. La commune est autorisée à acheter les terrains aux familles PLOTTON et MOREAU (10 ares) pour 2 095 francs afin d'y édifier la nouvelle église. C'était le 4 décembre 1863.

Nous ne disposons pas d'indications précises concernant le début de travaux de construction de la nouvelle église.

Le procès-verbal de réception provisoire, rédigé par l'architecte M. LEVASSEUR, est daté du 11 juillet 1865.

Le 7 mars 1865 le maire commande la cloche de 500 kg à M. BOLLEE.

La cloche sera livrée le 8 octobre de la même année. On peut lire sur le corps de la cloche : « j'ai été bénie en 1865 et nommée Octave Martin par monsieur le comte Octave de Béhague et madame Elisa Bard. MM Gilbert, curé, et Bidault, maire de Bonnée. M. Bougaud archidiacre. »



La nouvelle église :

Le procès-verbal définitif de réception des travaux sera signé le 11 juillet 1866 par l'architecte qui ne constate rien d'anormal pouvant compromettre la solidité de l'édifice.

Si l'église a été consacrée à Saint Martin et Saint Antoine, selon Jules FAUCHET, aujourd'hui, dans nos mémoires, il ne reste que Saint Martin.

Après la reconstruction de l'église, et malgré une nouvelle crue de la Loire en 1866 inondant le village, il semble que la vie paisible a repris son cours à Bonnée.

La foudre tombe sur le clocher de l'église le 7 août 1981 en provoquant des dégâts à la toiture et au plafond de la sacristie. En 1982 le clocher est équipé d'un paratonnerre.

En octobre 2009 l'installation électrique de l'église est remise aux normes. Le chauffage de l'église est installé pour le confort de tous les paroissiens.

Depuis longtemps il n'y a plus de prêtre à Bonnée. Le célébrant vient des Bordes ou de Sully-sur-Loire pour assurer une célébration dominicale.

La visite de l'église :

En pénétrant dans l'église, on trouve à gauche les fonds baptismaux et à droite le confessionnal qui datent de 1865, de même que les deux bénitiers offerts par des paroissiens.

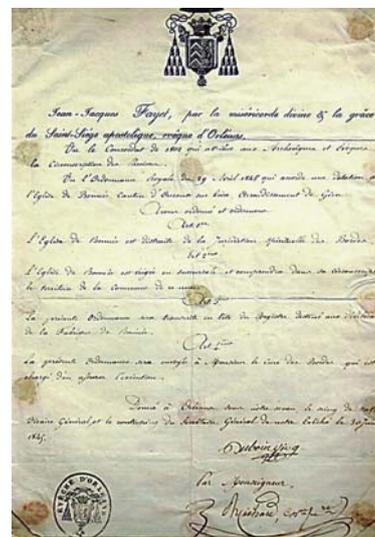
Dans la nef, les statues représentent les différents saints qui sont célébrés par les paroissiens de Bonnée. Une plaque de marbre est installée, après la guerre de 14-18, pour honorer les enfants du pays "morts pour la France".

Dans le chœur on trouve trois vitraux très colorés : à gauche Sainte Anne, au centre Saint Martin et à droite Saint Antoine.

- 1) à gauche, Sainte Anne, mère de la très Sainte Vierge. A l'époque elle est fêtée par les habitants de Bonnée. Cette manifestation sera déplacée à la fin août pour ne pas gêner les moissons.
- 2) au centre, Saint Martin, fêté le 11 novembre, était vénéré dans toute la région. Il est représenté partageant sa « chlamyde » (manteau de soldat romain) avec un pauvre à Amiens.
- 3) à droite, Saint Antoine, fêté le 17 janvier. Antoine le grand ou Antoine d'Egypte ou Antoine l'Ermite est né vers 251 en Egypte et mort à l'âge de 105 ans. A 20 ans il distribue tous ses biens pour mener une vie d'ermite. Dans la vallée de la Bruche, en Alsace, on l'appelle « Saint Antoine des cochons » en rapport avec un ordre religieux, les Antonins, fondé dans le Dauphiné vers 1100.

Dans la nef, les verres blancs posés à la construction ont été, petit à petit, remplacés par des vitraux. Réalisés de 1882 à 1884 par l'atelier FAUQUET de Paris, ils représentent des motifs géométriques.

Un vitrail retient notre attention. Situé sur la droite près du chœur, il représente des armoiries. On peut penser que ce sont les armoiries de la famille DEROUSSEAUX de VANDIERES, propriétaire du château de Solaire. Le comte DEROUSSEAUX se montrait très généreux pour la paroisse.



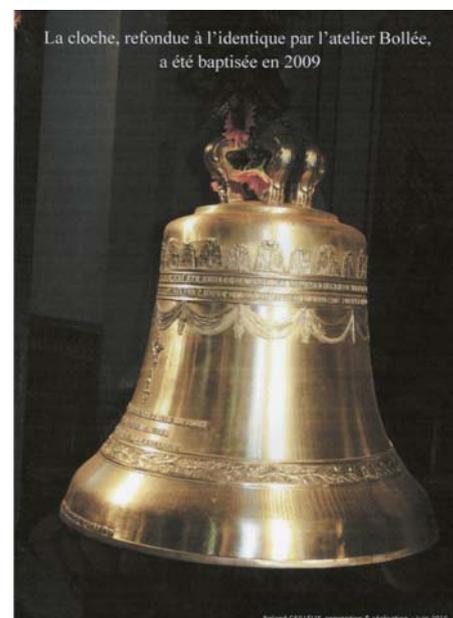
Les reliques :

A gauche se trouve le reliquaire de Saint Antoine et une peinture de Sanctus Anianus ou Saint Aignan. Né dans le Dauphiné en 358, Aignan est nommé évêque d'Orléans en 391, à la suite de Saint Euverte. Il sauve Orléans attaqué par les Huns conduits par Attila. Aignan meurt en 453. Son tombeau, dans l'église Saint Aignan d'Orléans, sera violé par les protestants au XVI^e siècle.

A droite il y a le reliquaire de Saint Benoît et une peinture de Sanctus Benedictus. Au cours de la translation des cendres de Saint Benoît à l'abbaye de Fleury, un arrêt a été fait à Bonnée qui fut le lieu d'un miracle dit-on.

Près de la chaire, une plaque de marbre gravée, véritable archive, est encadrée dans le mur. Elle devait se trouver dans l'ancienne église qui allait être démolie. Elle a été conservée pour commémorer le souvenir de Jean DEVOIES, curé de Bonnée. Il est décédé le 30 juillet 1652, mais sa sépulture ne se trouve pas dans l'église.

Roland Cailleux





1 semaine en Val de Sully

La Communauté de communes est à vos côtés pour vous faciliter la vie, vous proposer des services et des activités. En 2017, Sophie vous présentait son agenda, cette année c'est son mari !

Lundi

Appeler le 02 38 35 05 58 et prendre RDV avec le service **développement économique** pour l'extension de mon entreprise.



Mardi

Aller au **conseil communautaire** à **Bonnée** (28 route de Bordes) à 18h30 : vérifier l'ordre du jour sur www.valdesully.fr



Mercredi

Accompagner Alice à **La P'tite Escale** (32 rue du coq à Sully) à 9h.

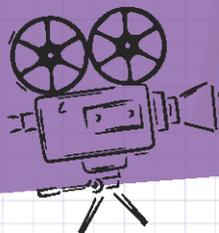
Temps de détente, jeux, échanges avec d'autres parents et des professionnels de la petite enfance.



Jeudi

Inviter Sophie au **cinéma** **Le Sully : séance art & essai** à 20h30.

Penser à faire garder Alice un peu plus tard : après il y a parfois un débat autour du film.



Vendredi

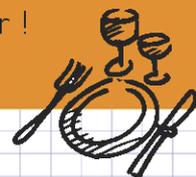
Soirée détente, au programme : sport, sauna, hammam, bain bouillonnant jusqu'à 22h au **Centre aquaforme Val d'Oréane** à **Dampierre en Burly** !



Samedi

Nos copains parisiens viennent dîner.

Récupérer Sophie au travail et aller faire les courses chez les **commerçants locaux** toujours prêts à nous conseiller ou réserver au **restaurant** dans le coin. A voir !



À 2 pas de chez moi !

CINÉMA plein air LA LA LAND

Drive in : regardez le film dans votre voiture !
Gratuit

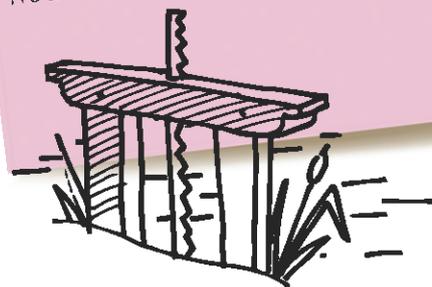


■ 26 juillet à 22h - Rue creuse (derrière les services techniques)

En partenariat avec la Grange d'Adrien

Dimanche

Balade dominicale dans des beaux coins atypiques solognots : passage à l'**Office de Tourisme** en premier pour nous donner des idées.



COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DU VAL DE SULLY

28 route des Bordes 45460 Bonnée
02 38 35 05 58 - www.valdesully.fr

Calendrier des fêtes



JANVIER	Samedi 5	:	Galette des Retraités et Assemblée Générale	
	Mardi 8	:	Club des Retraités	
	Samedi 13	:	Galette des Anciens Combattants (ACPG-CATM)	
	Vendredi 18	:	Vœux du Maire, 19h salle des fêtes Les Bordes	
	Mardi 22	:	Club des Retraités	
	Mardi 29	:	Réunion MSA	
FEVRIER	Mardi 5	:	Journée beignets avec les Retraités	
	Dimanche 10	:	Organisation de la Choucroute de la Saint Hubert	
	Mardi 12	:	Club des Retraités	
	Samedi 23	:	Choucroute de la Saint-Hubert (aux Bordes)	
	Mardi 26	:	Club des Retraités	
MARS	Dimanche 10	:	Réunion de la Saint-Hubert	
	Mardi 12	:	Club des Retraités	
	Samedi 16	:	Carnaval (APE)	
	Dimanche 24	:	Randonnée de Printemps avec la Fraternelle	
	Mardi 26	:	Club des Retraités	
	Vendredi 29	:	Remise des prix des Maisons Fleuries	
AVRIL	Dimanche 7	:	Randonnée des œufs sur Bonnée avec les Randonneurs Sullylois	
	Mardi 9	:	Concours de Belote Interclubs avec les Retraités	
	Mardi 23	:	Club des Retraités	
	Samedi 27	:	Chasse aux œufs avec la Fraternelle	
MAI	Mardi 7	:	Club des Retraités	
	Mercredi 8	:	Commémoration de la Victoire de 1945 Repas des Anciens Combattants « 3B »	
	Mardi 21	:	Club des Retraités	
	Dimanche 26	:	Elections Européennes	
JUIN	Samedi 1	:	Repas des grands-pères et des grands-mères avec les Retraités	
	Mardi 11	:	Club des Retraités	
	Samedi 15	:	Fête des Voisins avec la Fraternelle	
	Dimanche 23	:	Assemblée Générale de la Saint-Hubert	
	Mardi 25	:	Club des Retraités	
JUILLET	Mardi 9	:	Club des Retraités	
	Dimanche 14	:	Fête Nationale	
	Mardi 23	:	Club de Retraités	
	Mardi 30	:	Concours de Boules et Repas Club des Retraités	
AOÛT	Samedi 10 et Dimanche 11	:	Comice Agricole	
	Mardi 13	:	Club des Retraités	
	Mardi 27	:	Club des Retraités	
SEPTEMBRE	Samedi 07	:	Nuits de Sologne Club des Retraités	
	Dimanche 08	:	Répartition des bracelets de la Saint-Hubert (petite salle)	
	Mardi 10	:	Concours de Boules et Buffet froid avec les Retraités	
	Mardi 24	:	Club des Retraités	
OCTOBRE	Mardi 8	:	Club des Retraités	
	Dimanche 13	:	Randonnée avec la Fraternelle	
	Mardi 22	:	Club des Retraités	
NOVEMBRE	Mardi 5	:	Concours de belote avec les Retraités	
	Lundi 11	:	Commémoration de l'Armistice de 1918 en présence des élèves de l'école	
	Mardi 12	:	Club des Retraités	
	Dimanche 17	:	Loisirs créatifs avec La Fraternelle	
	Mardi 26	:	Club des Retraités	
DECEMBRE	Jeudi 5	:	Journée nationale d'hommage aux « Morts pour la France » Algérie-Maroc-Tunisie	
	Samedi 07	:	Animation Noël de la Fraternelle	
	Mardi 10	:	Club des Retraités	
	Samedi 14	:	Assemblée Générale/Elections et repas de Noël des Retraités	
	Vendredi 20	:	Club des Retraités	